



**Cfdt SF3C**  
**Antenne Val de Marne**  
Maison des syndicats 11/13 rue des Archives  
94000 CRETEIL  
**Tél.** 01 43 99 56 03 **Fax.** 01 43 99 56 41  
Courriel : [94@cfdtsf3c.org](mailto:94@cfdtsf3c.org) Web : [cfdtsf3c.org](http://cfdtsf3c.org)

Créteil, le 25 mars 2014

Madame la Directrice DOTC Val de Marne  
Monsieur le Directeur de Groupement des Orchidées  
Monsieur le Directeur Créteil PPDC

Objet : Droit d'alerte concernant la vente de quartier

Madame, Monsieur,

La CFDT vous interpelle concernant les conditions de mise en œuvre de la vente des quartiers de mars 2014 à Créteil PPDC.

Les textes relatifs à l'attribution des quartiers de distribution ne sont pas respectés dans la mesure où aucune information ou rencontre dans ce cadre nous a permis d'en discuter.

Le principe de concertation à toute modification a été bafoué, ce qui de ce fait constitue un motif légitime de discrimination à la vente des quartiers entre les agents répondants aux critères d'attribution de la vente des quartiers.

Ce qui est choquant réside dans le droit de changer ou d'interpréter les règles de la vente des quartiers au bon vouloir d'une direction locale sans avoir au préalable rencontrée les organisations syndicales représentatives au niveau du NOD.

C'est en ce sens, que nous vous demandons de revenir sur ce principe qui crée un précédent sans respect des hommes et des femmes de la Poste qui choisissent de s'investir quotidiennement pour l'entreprise et s'en verraient récompensés de la sorte.

La CFDT vous demande de modifier la liste des candidats à cette vente des quartiers en intégrant tous les agents appréciés B en 2013 et au plus tard le 15 mars 2014.

Dans l'attente, je vous prie d'accepter Madame, Monsieur mes salutations.

Le responsable CFDT

F. BOURGET